Recu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

2021 03 19 Nº30

## EXTRAIT DU REGISTRE ID: 033-213300064-20210319-30CPT\_GEST\_COM-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL



Le 19/03/2021, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : Le 12 mars 2021

Membre en exercice: 15

Présents: Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Eyermann Jean - françois, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Excusés:

Absents: Karl Pommeraud,

Procurations:

Secrétaire de séance : Elodie Guillon-Muller

## **ADOPTÉ**

à 14voix pour à 0 voix contre à 0 abstention(s)

Objet: Vote du compte de gestion 2020 - Commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier d'Etauliers M. PICAUD à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033072

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. RTAINJERS

RTARLISSEMENT . ANGLADE

Exercice 2020

## Résultats budgétaires de l'exercice

20100 - ANGLADE

TOTAL DES SECTIONS Prévisions budgétaires totales (a) Pritres de recette émis (b) Réductions de titres (c) Réductions nettes (d = b - c) 912 583.75 631 636,6 709,9 630 926,6 116 508,5 515 128,03 514 418,10 116 508,55 risations budgétaires totales (e) 91 032,14 502 353,B6 ULTAT DE L'EXERCICE 25 476.45 12 064,24 37 540,6 Déficit

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal.

## Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

nitrese Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, a part. Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020.

> Pour extrait conforme, ANGLADE, 19 mars 2021 Fabien VERRAT, Maire

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.